

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

15^{ème} Course de Côte de Bournezeau

11 ET 12 AVRIL 2020

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASACO Vallée de la Vie** organise les **11 et 12 Avril 2020** avec le concours de **L'Écurie Bournezeau Sports Mécaniques**,
Sous le patronage de la **Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire**,
Une épreuve automobile dénommée : **15^{ème} Course de Côte Régionale de Bournezeau**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire avec le Visa **N°R7** en date du **28 Janvier 2020**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2020 Coef : 1, le Championnat de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire, le Trophée de l'A.C.O.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS : Epreuve Régionale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Paul Bedin	Licence n°3271
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Marie-Annick Bedin	Licence n°3274
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jacques Tromas	Licence n°128570
	M. Odiette Michel	Licence n°12118
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Merliot Gilles	Licence n°10396
	Mme Martineau Marine	210441
Directeur de Course	M. Pierre Schubler	Licence n°27374
Directeurs de Course Adjoints	M. Jean-Louis Mineur	Licence n°29169
	M. Christophe Ortiz	Licence n°49986
Commissaire Technique responsable	M. Ratel Ghislain	Licence n°181601
Commissaires Techniques adjoints	M Picard Nicolas	Licence n°227955
	M. Valot Hugué	Licence n°45584
Médecin responsable	Mr Clavurier Gérard	Licence n° 37638
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick Grondin	Licence n° 38611
Informatique	M. Monfort Stéphane	Licence n° 42548
Chronométrateur	M. Charon Patrick	Licence n° 4210
	Mme Gaudet Ghislaine	Licence n°12140
	Mme Merliot Maryse	
Speaker	M. Franck Leservot	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Lundi 6 avril 2020**. Le cachet de la poste faisant foi.
Publication de la liste des engagés le **Judi 9 Avril 2020**.

Vérifications Administratives :

Le **samedi 11 Avril 2020** de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Le **dimanche 12 Avril 2020** sur demande écrite avec la feuille d'engagement et le règlement des frais de participation : de 7h30 à 8h00

Vérifications techniques :

Le **samedi 11 Avril 2020** de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h45

Le **dimanche 12 Avril 2020** de 7h45 à 8h15

Briefing des commissaires le samedi 11 avril 2020 à 13h15 au PC Course, La Croisée de la Boule.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le dimanche 12 Avril 2020 à 8h45 au tableau d'affichage des temps situé à côté du PC course au lieu dit La Croisée de la Boule.

Essais

Essais non chronométrés le samedi 11 avril 2020 de 15h00 à 18h30.

Essais non chronométrés le dimanche 12 avril 2020 de 8h30 à 10h00 (un essai par pilote).

Essais chronométrés le dimanche 12 avril 2020 de 10h30 à 12h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 12 Avril 2020 à 13h00 au tableau d'affichage des temps au PC Course, la Croisée de la Boule.

Course

Première montée : dimanche 12 avril 2020 à partir de 13h30 « Première voiture 13h30 sur la ligne de départ »

Les horaires des essais et de la Course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : le **dimanche 12 avril 2020 à 19h30** au camion podium ACO situé sur au parc fermé à la croisée de la boule. En cas de mauvais temps la remise des prix aura lieu dans une salle à proximité de parc concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} Réunion : le **samedi 11 Avril 2020 à 14h 30** au PC Course, la Croisée de la Boule.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le Samedi 11 avril 2020 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 **et le dimanche 12 avril 2020** de 7h30 à 8h00 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications techniques :

Le Samedi 11 avril 2020 de 10h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h45 **et le dimanche 12 avril 2020** de 7h45 à 8h15 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage de L'Aubier Agent Citroën à Bournezeau.**

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 12 avril 2020 à 8h15.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée au PC Course après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs.

Pesage libre des voitures lors des vérifications techniques.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui à la veille ou l'avant-veille, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier ou les arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Valeau Benjamin 33 RUE JEAN GROLLEAU 85480 BOURNEZEAU.

Jusqu'au **Lundi 6 avril 2020** à minuit cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **120€**

La liste des engagés sera disponible le jeudi 9 avril 2020 sur le site du BSM : www.coursedecote-bournezeau.fr.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du **Bournezeau Sports Mécaniques**.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **45**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe F2000, N/FN, A/FA, FC, GT de série.

Tarif : 55 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de concurrents admis est limité à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.5P. MESURES ET DISPOSITIONS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. Publicité Obligatoire : Néant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Bournezeau a le parcours suivant :

Départ **RD7 au lieu-dit la basse Martinière**
Arrivée **RD7 au lieu-dit la croisée de la Boule**

Pente moyenne **4.7%**

Longueur du parcours **1360 mètres**

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : **les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours, en convoi à vitesse modérée.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Pré-grille au lieu-dit la Croisée de la Boule.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit la **Gare**.

Ils seront accessibles à partir du vendredi 10 avril 2020 à partir de 14h00.

Le placement des concurrents sera fait par une équipe de l'organisation.

Le parc est réservé aux concurrents. **Nous autorisons de ce fait 2 véhicules par pilote.** Des emplacements seront tracés à cet effet.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 X 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent,
- **La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans le parc est de 200€.**
- **Chaque emplacement sera délimité.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé, à **l'arrivée de la course sur le Parking garage Louineau/Turpaud lieu-dit la Croisée de la Boule.**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé au PC Course, au lieu dit la Croisée de la Boule pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

Au PC Course lieu-dit la Croisée de la Boule.

Téléphone permanence n° **02.51.40.77.23** ou **06.33.77.26.02**

Centre de secours le plus proche : Pompiers de Bournezeau : **02 51 40 72 38**

CHD La Roche Sur Yon : 02 51 44 61 61

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un Briefing écrit sera remis à tous les pilotes aux vérifications Administratives contre émargement.

7.2P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

Double monte le plus gros numéro en premier.

7.3P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

Sont notamment interdits : l'usage de couvertures chauffantes dans le parc Concurrents, les simulations de départ en pré-grille, les déplacements anormaux du véhicule sur la route lors de la descente vers la grille de départ.

Le responsable de pré-grille et les commissaires sont nommés « juges de faits » pour constater ces infractions.

Ces infractions donneront lieu à l'application de pénalités décidées par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course.

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations-concurrents pour transmission à la Direction de Course sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le **dimanche 12 avril 2020** 15 minutes après le dernier concurrent entré en parc fermé, au parc fermé d'arrivée situé au lieu-dit **La Croisée de la Boule** et seront établis de la façon suivante :

- Un classement Scratch
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes
- Un classement meilleur féminin

ARTICLE 10-1P. PRIX

CLASSEMENTS	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
SCRATCH	250€	200€	120€
GROUPES	120€ (60€ si moins de 3 partants)	60€ si plus de 4 partants	40€ si plus de 8 partants
CLASSES	120€ (60€ si moins de 3 partants)	60€ si plus de 4 partants	40€ si plus de 8 partants
FEMININE	80€	40€	

Tous les prix sont cumulables.

Conformément aux prescriptions générales.

ARTICLE 10-2P. COUPES

Des coupes seront également distribuées aux vainqueurs de groupes et classes et ne sont pas cumulables.

ARTICLE 10-3P. REMISE DES PRIX

La Remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 12 avril 2020 à 19h30 au camion podium de L'ACO situé au parc fermé à la Croisée de la Boule.
En cas de mauvais temps la remise des prix se fera dans une salle à proximité du parc concurrent.
Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix.